

RAPPORT ANNUEL

2014

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
1, Rue Larbi Zarrouk – Mégrine – Tunisie
Tél : (216) 71 432 599 / Fax : (216) 71 434 750
E-mail : commercial@mpx.com.tn



INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

PRESENTATION DE LA SOCIETE

- Dénomination : Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »
- Forme juridique : Société Anonyme
- Nationalité : Tunisienne
- Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk – Mégrine Riadh – Tunisie
- Téléphone : (216) 71 432 599
- Fax : (216) 71 434 750
- E-mail : commercial@mpx.com.tn
- Date de Constitution : 18 Août 1933
- Durée : 99 ans
- Registre de commerce : B 177071996
- Matricule fiscal : 0011100 K.M.P 000
- Capital social : 33 282 288 dinars tunisiens
- Nombre d'actions : 16 641 144 actions
- Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
- Objet Social : Commerce de détail
- Régime fiscal : Droit commun

CONDITIONS D'ACCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, possédant à titre de propriétaire ou de mandataire 10 actions au moins ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté sauf en ce qui concerne les personnes morales actionnaires.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2014 est la suivante :

La société EXIS	76,57%
<u>Autres</u>	<u>23,43%</u>
Total	100,00%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Mr. Mohamed Mounir BEN MILED

ADMINISTRATEURS

Mr. Mohamed Ali MABROUK

Mr. Mohsen ZERELLI

Mr. Frederic GODEBERGE

Mr. Mohamed Salah SAADI

Mr. Mohamed Lanouar ATALLAH

La Société EXIS représentée par Mr. Mohamed YOUSFI

COMITÉ D'AUDIT

Mr. Mohsen ZERELLI

Mr. Frédéric GODEBERGE

La Société EXIS représentée par Mr. Mohamed YOUSFI

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société FMBZ-KPMG TUNISIE représentée par Mme Kalthoum BOUGUERRA

Mr Hichem BESBES

SOMMAIRE



- Rapport de gestion de la SNMVT. « MONOPRIX »

- Etats financiers de la SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2014

- Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de la SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2014

- Rapport de gestion du Groupe SNMVT. « MONOPRIX »

- Etats financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2014

- Rapports général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe SNMVT. « MONOPRIX » au 31/12/2014

- Projet de résolutions de l'AGO

**RAPPORT DE GESTION DE LA
S.N.M.V.T « MONOPRIX »**

L'ACTIVITE

Le contexte particulier qui a caractérisé l'année 2014 a démontré la capacité de l'enseigne à s'adapter à son environnement.

En effet l'année a été marquée par plusieurs phénomènes ponctuels ou structurels :

- L'ambiance pré-électorale et sécuritaire qui a accentué la tendance des ménages à contrôler leurs dépenses et à réduire leurs sorties.
- La maîtrise du pouvoir d'achat devenue la principale préoccupation des citoyens.
- L'émergence d'une certaine maturité dans la façon de consommer (recherche du meilleur rapport qualité/prix, recyclage, souci de l'environnement, qualité des services, impact sur la santé...) rendant le consommateur exigeant et averti.
- La prise de conscience du prix réel de certains produits et de l'énergie en particulier accentuant le sentiment de perte de pouvoir d'achat de façon durable.
- Le développement des circuits de distribution informels faisant concurrence aux circuits organisés.
- L'importance des réseaux sociaux remettant en cause les stratégies de communication des entreprises.
- La bataille sur les prix lancée par la concurrence. /

L'ensemble de ces phénomènes a joué sur la fréquentation de nos magasins et sur le panier moyen. Dès le mois de juin l'enseigne a réagi :

- Par une baisse des prix sur les produits sensibles
- Par une campagne de très grande puissance tant au niveau de l'offre que des médias utilisés à l'occasion de Ramadan, l'une des opérations les plus fortes de l'année.

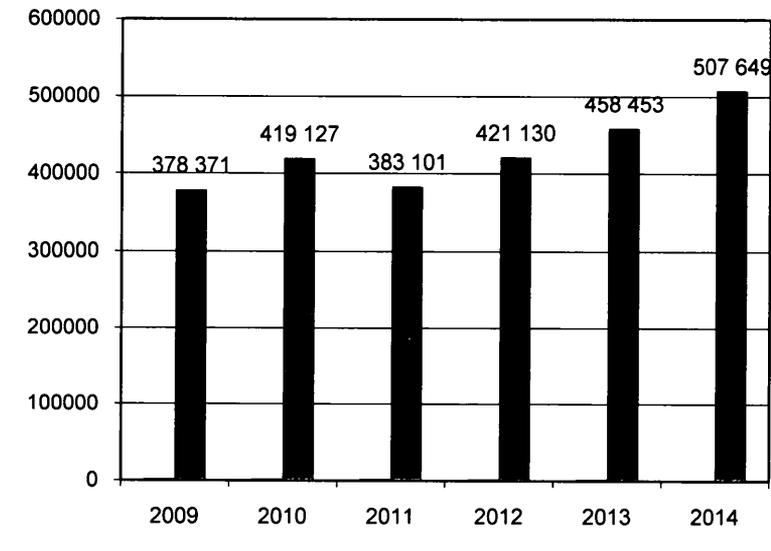
Cette campagne a eu un retentissement important puisqu' à cette occasion Monoprix a non seulement retrouvé des clients qui s'étaient détournés de l'enseigne mais a en gagné de nouveaux. La carte de fidélité autour de laquelle était articulée l'opération a permis de les garder. Une opération Rentrée des classes forte a confirmé la politique dynamique de l'enseigne.

L'impact sur la marge commerciale n'a pas été négligeable mais est resté bien sûr sous contrôle.

Sur le plan de l'évolution du parc, l'année 2014 a été très active avec:

- L'ouverture de magasins dans des régions où l'enseigne est encore peu présente (Siliana dans le Nord-Ouest et Kairouan dans le Centre).
- L'ouverture d'un 4^{ème} point de vente à Sfax.
- L'ouverture d'un 1^{er} magasin dans la Médina de Tunis.
- La rénovation du magasin de Menzel Bourguiba
- La reprise des 3 magasins Mercure (Tunis, Sousse, Sfax).

EVOLUTION DU CA HT (000 DT)



LES RESULTATS

Le chiffre d'affaires TTC est passé de 479 969 265 DT en 2013 à 531 054 601 DT en 2014 soit une augmentation de 10.64%

Le chiffre d'affaires hors taxes est passé de 458 452 779 DT en 2013 à 507 648 878 en 2014 soit une augmentation de 10.73%.

Le résultat net enregistre une amélioration de 6.54% et ce en passant de 9 486 753 à 10 106 756 DT en 2014.

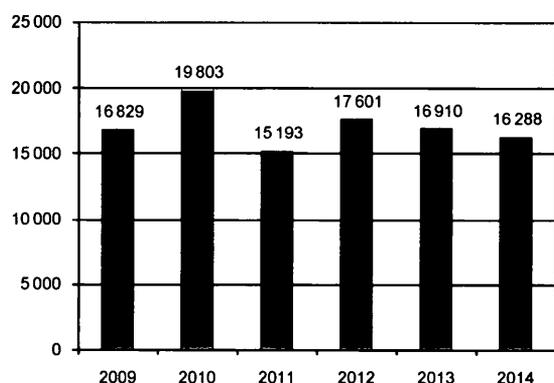
Cette progression en résultat s'explique par :

-Amélioration de la marge nette :

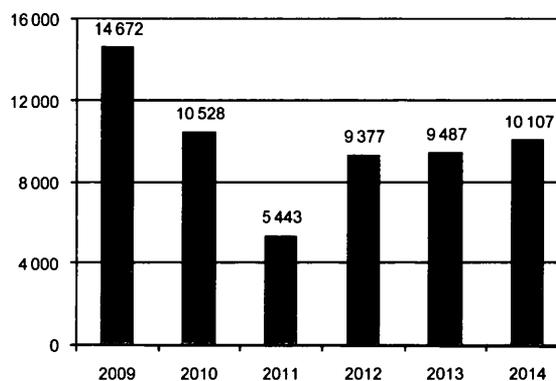
- Optimisation du pouvoir concurrentiel en offre commerciale et implantation géographique étudiée des magasins.
- Amélioration des négociations d'achats auprès des fournisseurs.

-Amélioration de revenus des participations financières de la société.

RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT (EBITDA) (000DT)

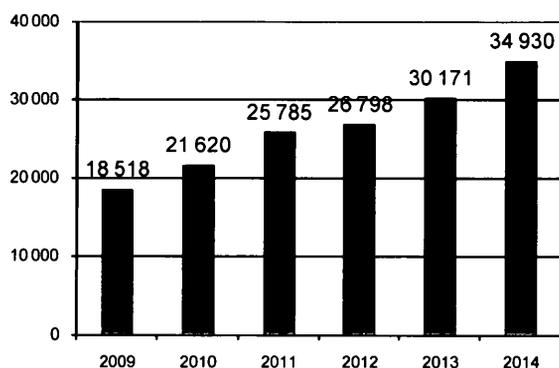


RESULTAT NET DE L'EXERCICE (000DT)

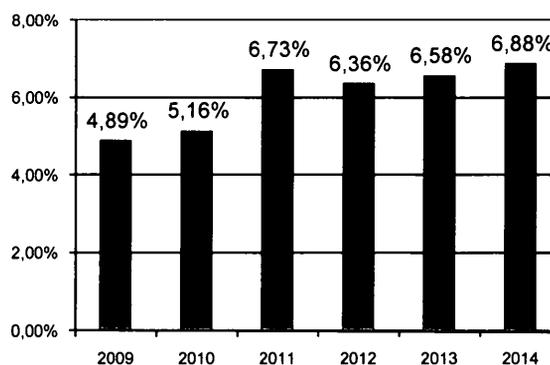


	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Revenus	378 371	419 127	383 101	421 130	458 453	507 649
Autres produits d'exploitation	5 108	6 196	6 149	6 865	8 690	9 557
Total des produits d'exploitation	383 479	425 323	389 250	427 994	467 143	517 206
Variation des stocks	4 812	1 796	6 341	2 844	12 587	4 612
Achats des marchandises	327 032	356 092	322 426	352 847	395 020	426 027
Achats d'approvisionnements consommés	9 723	10 021	9 275	10 472	12 026	15 943
Charges de personnel	18 518	21 620	25 785	26 798	30 171	34 930
Dotations aux amortissements & aux provisions	6 532	9 821	7 232	8 007	7 821	9 525
Autres charges d'exploitation	16 187	19 583	22 912	23 121	25 603	28 631
Total des charges d'exploitation	373 181	415 341	381 289	418 400	458 055	510 443
Résultat d'exploitation	10 298	9 982	7 961	9 594	9 089	6 763
Résultat d'exploitation avant amortissement (EBITDA)	16 829	19 803	15 193	17 601	16 910	16 288
Charges financières nettes	-1 071	-1 539	-2 366	-1 976	-3 297	-4 458
Produits financiers	6 755	3 529	6 091	2 320	4 606	8 131
Autres gains ordinaires	1 035	1 105	331	2 676	1 080	1 299
Autres pertes ordinaires	-262	-478	-142	-1 098	-308	-510
Résultat d'activité ordinaire avant impôts	16 754	12 599	11 875	11 516	11 171	11 226
Impôts sur les bénéficiaires	2 082	2 071	471	2 139	1 684	-1 119
Résultat d'activité ordinaire après impôts	14 672	10 528	11 404	9 377	9 487	10 107
Éléments extraordinaires (pertes & gains)			-5 962			
Résultat net de l'exercice	14 672	10 528	5 443	9 377	9 487	10 107

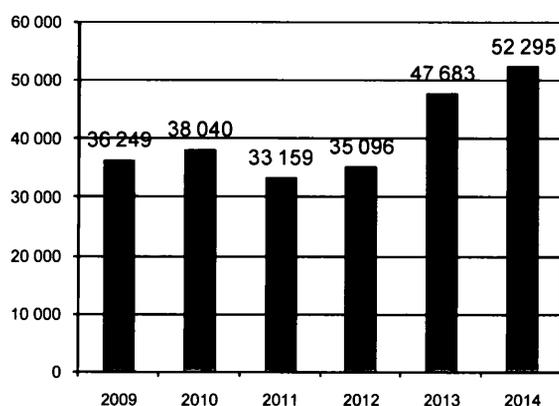
SALAIRES ET CHARGES (000 DT)



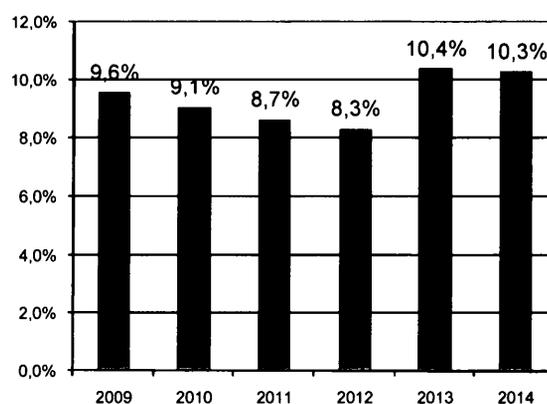
SALAIRES ET CHARGES % CA (HT)



STOCK DE MARCHANDISES (000 DT)



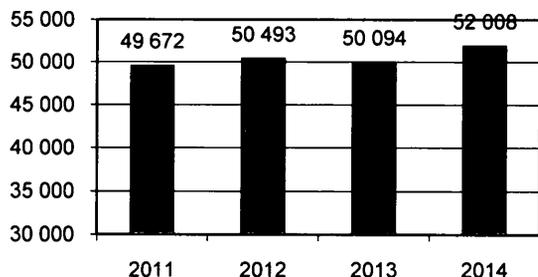
STOCK DE MARCHANDISES % CA (HT)



EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant résultat de l'exercice de la SNMVT MONOPRIX se sont élevés à 52 007 854 DT au 31 décembre 2014 contre 50 093 653 DT en 2013 soit une évolution de 3.82%.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES



	2011	2012	2013	2014
Capital Social	27 735	33 282	33 282	33 282
Actions propres	-3 368	-2 452	-2 327	47
Réserves	9 749	10 460	14 580	18 547
Report à nouveau	15 555	9 202	4 558	132
	49 672	50 493	50 094	52 008

REPARTITION DES BENEFICES

Le conseil propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice net :	10 106 755,862Dinars
Total à affecter :	10 106 755,862 Dinars

AFFECTATION

• Réserve pour réinvestissement financier	900 000,000 Dinars
• Réserve ordinaire :	9 206 755,862Dinars
Total affecté :	10 106 755,862 Dinars

EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

Ci-dessous l'évolution du cours de bourse de l'action de la SNMVT :

	2011	2012	2013	2014
Cours de l'action au 31 Décembre	28,600	28,000	23,300	22,000

CONTROLE INTERNE

Depuis l'année 2000, la société s'est dotée d'une cellule d'audit interne dont la mission est de s'assurer que les mécanismes de contrôle interne sont mis en place et fonctionnent de manière permanente et efficiente.

Conformément à la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, le conseil d'administration du 20/02/2007 a nommé un comité permanent d'audit composé de trois de ses membres dont la mission est d'assurer le suivi de l'évolution du système d'information, permettant ainsi de fournir une information fiable et pertinente afin de promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

PERSPECTIVES POUR L'ANNE 2015

L'évolution de l'environnement concurrentiel et social tel que décrit page 6 dans le chapitre ACTIVITE a conduit l'enseigne à mener une réflexion définissant les grandes orientations pour 2015 et au-delà:

- Travail sur les assortiments afin de rationaliser les linéaires et améliorer la rentabilité.
- Travail sur le sourcing des produits afin de proposer à la clientèle une offre plus originale avec un mix prix de vente /marge performant.

- Mise en place d'une nouvelle organisation permettant un meilleur suivi des magasins (adéquation de l'offre avec la zone de chalandise, maîtrise des stocks, amélioration des services et de l'accueil, amélioration de l'ambiance commerciale afin d'augmenter le panier moyen, amélioration des méthodes de travail...)
- Mise en chantier d'un plan de réduction des charges d'exploitation afin d'améliorer la rentabilité.
- Evolution de la communication avec une présence continue sur les médias les plus importants (TV, affichage, digital) relayant le dynamisme de l'enseigne.
- Montée en charge du site de JbelJloud avec la nouvelle plateforme dédiée à la fabrication, selon les normes d'hygiène les plus strictes, des produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie et traiteur. Elle sera rapidement amenée à desservir l'ensemble de nos magasins avec des produits de grande qualité accentuant le professionnalisme de l'enseigne.
- Création d'une « Filière Produits Frais » assurant le suivi de la qualité des produits de la production à la vente. Cette filière coiffe les activités des différentes plateformes rassemblées sur le site de JbelJloud (activités citées dans le § précédent + les fruits & légumes, la viande et les produits de la mer).
- Création d'une filière « Textile » assurant la bonne maîtrise du concept Textile de Monoprix France dans les points de vente. Très bien accueilli par les clientes ce concept est amené à se déployer dans tous les magasins dont la surface de vente est supérieure à 1 000 m².
- Travaux préparatoires relatifs à la construction de la future base logistique. Elle sera conforme aux standards européens les plus performants et dimensionnée pour servir tous types de produits, secs et frais, à l'ensemble des magasins actuels et à venir.
- Poursuite du programme de développement du parc de magasins pour, d'une part renforcer la proximité avec les consommateurs et d'autre part investir des régions où l'enseigne est encore absente et pourtant déjà attendue par les consommateurs.
- Mise en place d'une démarche de progrès RSE (responsabilité sociale de l'entreprise) contribuant à relever les défis sociétaux et environnementaux.

Ces grands axes, bien que définis comme les actions prioritaires de l'année 2015, entrent dans la stratégie à long terme de l'enseigne. L'ambition est d'en faire l'enseigne de référence pour les consommateurs sur l'ensemble du territoire.

**ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2014**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	3 846 442	3 806 809
Amortissements		(2 854 236)	(2 630 121)
Immobilisations corporelles	4	106 758 508	95 957 000
Amortissements		(54 112 368)	(46 938 940)
Immobilisations financières	5	82 314 961	74 808 811
Provisions		(48 000)	(48 000)
Total des actifs immobilisés		135 905 307	124 955 559
Autres actifs non courants	6	5 598 106	4 658 628
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		141 503 413	129 614 187
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Valeurs d'exploitation	7	52 771 173	48 136 614
Provisions		(1 045 228)	(1 373 825)
Clients	8	6 944 515	7 591 825
Provisions		(1 060 785)	(1 019 439)
Autres actifs courants	9	19 661 466	25 782 356
Provisions		(104 104)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	331 401	216 635
Liquidités et équivalents de liquidité	11	9 841 855	8 186 435
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		87 340 293	87 416 497
TOTAL DES ACTIFS		228 843 706	217 030 684

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		33 282 288	33 282 288
Actions propres		47 006	(2 327 308)
Autres capitaux propres		18 546 550	14 580 229
Résultats reportés		132 009	4 558 444
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		52 007 853	50 093 653
Résultat de l'exercice		10 106 756	9 486 753
Résultat de l'exercice		10 106 756	9 486 753
Total des capitaux propres avant affectation	12	62 114 609	59 580 406
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts bancaires	13	41 242 411	35 261 945
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		41 242 411	35 261 945
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	77 287 891	75 692 089
Autres passifs courants	15	23 657 240	18 473 631
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	24 541 555	28 022 613
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		125 486 686	122 188 333
TOTAL DES PASSIFS		166 729 097	157 450 278
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		228 843 706	217 030 684

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

" S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	507 648 879	458 452 780
Autres revenus d'exploitation	18	9 557 474	8 690 359
		<hr/> 517 206 353	<hr/> 467 143 139
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats des marchandises consommés	19	(421 414 248)	(382 433 398)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(15 942 861)	(12 026 205)
Charges de personnel	21	(34 930 269)	(30 171 334)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(9 525 051)	(7 820 981)
Autres charges d'exploitation	23	(28 630 528)	(25 602 665)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(510 442 957)	(458 054 583)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<hr/> 6 763 396	<hr/> 9 088 556
Charges financières	24	(4 457 883)	(3 296 692)
Produits financiers	25	8 131 321	4 606 352
Autres gains ordinaires	26	1 298 948	1 080 244
Autres pertes ordinaires	27	(510 049)	(307 800)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		<hr/> 11 225 733	<hr/> 11 170 660
Impôts sur les bénéfices	30	(1 118 977)	(1 683 907)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		<hr/> 10 106 756	<hr/> 9 486 753
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<hr/> 10 106 756	<hr/> 9 486 753

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS " S.N.M.V.T - MONOPRIX"

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	536 613 858	483 478 001
Encaissements reçus des autres débiteurs	26 705	-
Encaissements reçus des assurances sur stocks	-	-
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(510 567 775)	(472 096 100)
Intérêts payés	(4 452 650)	(3 095 149)
Intérêts reçus	82 695	50 098
Impôts sur les bénéfices payés	(1 071 135)	(1 469 273)
Autres flux liés à l'exploitation	(629 396)	(241 818)
	<hr/> 20 002 302	<hr/> 6 625 759
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 561 485)	(16 609 950)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(6 907 603)	(2 630 000)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	-	-
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	-	-
Encaissement des dividendes	4 577 003	5 164 499
	<hr/> (13 892 085)	<hr/> (14 075 451)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Distribution des dividendes	(9 986 349)	(9 984 394)
Encaissement provenant des emprunts	30 600 000	19 200 000
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(8 645 070)	(6 669 902)
Encaissement suite rachat actions propres	3 010 686	350 038
	<hr/> 14 979 267	<hr/> 2 895 742
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC		
VARIATION DE TRESORERIE	21 089 484	(4 553 950)
Trésorerie au début de l'exercice	(12 836 179)	(8 282 229)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	28 8 253 304	(12 836 179)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011 et du 17 mai 2012 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars et puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

1. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

2. NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement.

DESIGNATION	Valeur au 1/1/2014	Acquisition 2014	Régularisation 2014	Valeur au 31/12/2014	Amortissement cumulé 1/1/14	Dotation de 2014	Amortissement cumulé 2014	Valcurs nettes au 31/12/2014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Terrains	3 794 058	1		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 665 766	182 639		7 848 405	6 518 294	208 882	6 727 176	1 121 229
Installations agencements constructions	1 991 086	65 877	363 542	2 420 505	1 757 804	88 648	1 846 452	574 053
Installations et Matériel d exploitation	50 778 555	5 533 672	4 417 586	60 729 813	27 967 157	4 886 609	32 853 766	27 876 047
Petit matériel d exploitation	92 443	9 563	497	102 503	91 288	10 305	101 593	910
Matériel de transport	34 799	0		34 799	28 108	6 691	34 799	0
Agencement aménagements et installati	19 133 760	4 776 534	1 319 880	25 230 174	7 809 729	1 887 842	9 697 571	15 532 603
Equipement et matériel de bureau	384 913	104 464	17 770	507 147	216 109	62 306	278 415	228 732
Equipement et matériel informatique	2 572 832	1 563		2 574 395	2 550 451	22 145	2 572 596	1 799
Immobilisations en cours	4 891 252	4 207 508 000	(6 119 276)	2 979 484	-	-	-	2 979 484
Avances sur immobilisations en cours	4 617 536	2 883 461	(6 963 773)	537 224	-	-	-	537 224
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 957 000	17 765 282	(6 963 774)	106 758 508	46 938 940	7 173 428	54 112 368	52 646 140
Logiciels	257 734	0		257 734	239 621	6 709	246 330	11 404
Fonds de commerce	3 549 075	37 121		3 586 196	2 390 500	217 406	2 607 906	978 290
Avances sur immob incorporelles		2 512		2 512				2 512
	3 806 809	39 633	0	3 846 442	2 630 121	224 115	2 854 236	992 206
Total dotation aux amortissements						7 397 543		

Les principaux investissements réalisés par la société durant l'exercice 2014 concerne les actions suivantes :

- L'ouverture de Monoprix Chihia ,BabSouika, Seliana et Kairouan.
- La prise en charge des trois magasins de la Société Rayen Distribution « MERCURE » à savoir Jardin d'El Menzeh, Zaouiet Sousse & Sfax SakietEddayer.
- La réouverture après rénovation du Magasin de Menzel Bourguiba le 06/11/2014
-

Immobilisations Financières

Les immobilisations financières classées à l'actif du bilan, sont constatées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Titres de participation	81 072 112	76 999 909
Prêts à plus d'un an	252 216	238 123
Dépôts et cautionnements	340 508	270 654
Créances rattachées à des participations	125	125
Avance sur acquisition des titres	650 000	
	82 314 961	77 508 811
A déduire la partie non libérée des actions		(2 700 000)
	82 314 961	74 808 811
A déduire provision pour dépréciation des titres	(48 000)	(48 000)
TOTAL	82 266 961	74 760 811

Autres Actifs non courants :

Les frais préliminaires et les frais de pré- exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Frais préliminaires	5 638 295	3 830 277
Frais préliminaires en cours	2 996 255	2 752 125
A déduire la résorption des frais préliminaires	(3 036 444)	(1 923 774)
TOTAL	5 598 106	4 658 628

Stocks de Marchandises :

Au 31 décembre 2014, les stocks de marchandises s'élèvent à 52 295 370 DT (hors stock d'emballages et d'étiquettes) contre 47 683 058 DT au 31 décembre 2013, ci-après le détail :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Stocks de marchandises magasins	48 537 496	42 670 630
Stocks de marchandises dépôt	3 757 874	5 012 428
Stocks emballages et étiquettes	475 803	453 556
TOTAL BRUT	52 771 173	48 136 614
A déduire provision pour dépréciation de stock	(1 045 228)	(1 373 825)
TOTAL NET	51 725 945	46 762 789

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

Capitaux propres :

L'évolution des capitaux propres pour les trois dernières années se détaille comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Reserve ordinaire	Reserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
SOLDEAU 31 DECEMBRE 2013	33 282 288	3 328 229	0	11 252 000	4 464 255	9 486 753	(3 018 189)	690 881	94 189	59 580 406
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2013		0	1 266 321	2 700 000	(4 464 255)	(9 486 753)				(9 984 687)
Incorporation des réserves au capital social										0
Rachat des actions propres							3 018 189			3 018 189
Résultats reportés sur actions propres									37 820	37 820
Plus ou - values sur cession actions propres								(643 875)		(643 875)
Résultat de l'exercice 2014						10 106 756				10 106 756
SOLDEAU 31 DECEMBRE 2014	33 282 288	3 328 229	1 266 321	13 952 000	0	10 106 756	0	47 006	132 009	62 114 609

Charges financières nettes

Au 31 décembre 2014, les charges financières se sont élevées à 4 457 883 DT dont 3 077 130 DT relatives aux charges d'intérêts des emprunts bancaires.

Produits financiers

Au 31 décembre 2014, les produits financiers totalisent 8 131 321 DT, détaillés comme suit

	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
Revenus des titres de placement	44 059	20 901
Revenus des titres de participation	7 928 883	4 546 599
Produits financiers sur comptes courants bancaires	59 309	34 399
Produits nets sur cession des actions SICAV	29 126	4 453
Gains de change	69 944	-
	8 131 321	4 606 352

Résultat net de l'exercice :

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le résultat net de l'exercice 2014 est arrêté à 10 106 756 DT contre 9 486 753 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2014, l'affaire demeure encore devant les tribunaux judiciaires compétents.

Parties liées

La SNMVT détient des participations avec des sociétés liées avec les quelles existent des transactions notamment d'achats de marchandises, de location, de gérance et de services.

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
« S N M V T-MONOPRIX »

**Rapports Général et spécial des commissaires aux comptes au titre de
l'exercice clos au 31décembre 2014**

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 228 843 706 DT et un résultat bénéficiaire de 10 106 756 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2014**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

-Au cours de l'exercice 2014, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 96 738 064DT et de 533 857 DT. Au 31 décembre 2014, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 9 095 598 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 8% sur le total des achats de marchandises.

-Monogros a facturé en 2014 à la « S.N.M.V.T – Monoprix » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 1 844 850 DT en hors taxes récupérable.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 40 722 DT HT.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » a constaté en tant que produit à recevoir sa quote-part dans les dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Monogros du 30 juin 2014, pour un montant de 2 636 091 DT.

-La « S.N.M.V.T » a facturé en 2014 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

-La « S.N.M.V.T–Monoprix » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de dix locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia et Kairouan) moyennant un loyer annuel de 4 109 649 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- La « S.N.M.V.T » a libéré en 2014 le reste de sa participation à l'augmentation du capital de la SIM, soit pour un montant de 2 700 000 DT.

-La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

-La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 534 DT.

- La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Kairouan pour un total de 920 977 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de BAB EL KHADHRA pour un total de 332 849 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La SIM a transféré à la «S.N.M.V.T-MONOPRIX », les soldes des avances payées sur des marchés d'investissement transférés à la SNMVT - MONOPRIX, pour un total de 109 750 dinars,

Le solde du compte "Créditeurs divers - SIM" chez la «S.N.M.V.T-MONOPRIX » est créancier de 1 363 577 dinars au 31 décembre 2014.

-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 126 705 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 757 120 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

- La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 147 500 DT HT, et ce compte tenu de la conclusion à partir de 2014 d'un avenant prévoyant une baisse du loyer contre l'engagement du locataire de renouveler les agencements et les équipements incorporés à la location initiale.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 17 729 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

-En 2014, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 37 354 190 DT auprès de la société « MMT ». Au 31 décembre 2014, le fournisseur « MMT » accuse un solde créditeur de 1 664 413 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la société « MMT » moyennant un loyer annuel de 16 825 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS », de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) moyennant un loyer annuel de 481 481 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

-La « S.N.M.V.T » a constaté sa quote-part des dividendes et de la réserve de réévaluation libre, distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la TSS du 16 Décembre 2014, soit pour 5 292 644 DT.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089,439 DT au 31 décembre 2014.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50 % du capital de la société « UNITED DECS »***

-En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

-Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 561,875 DT au 31 décembre 2014.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,7 % du capital de la société « UNITED MANAGMENT »***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2014, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 299 489 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents

Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 40 000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

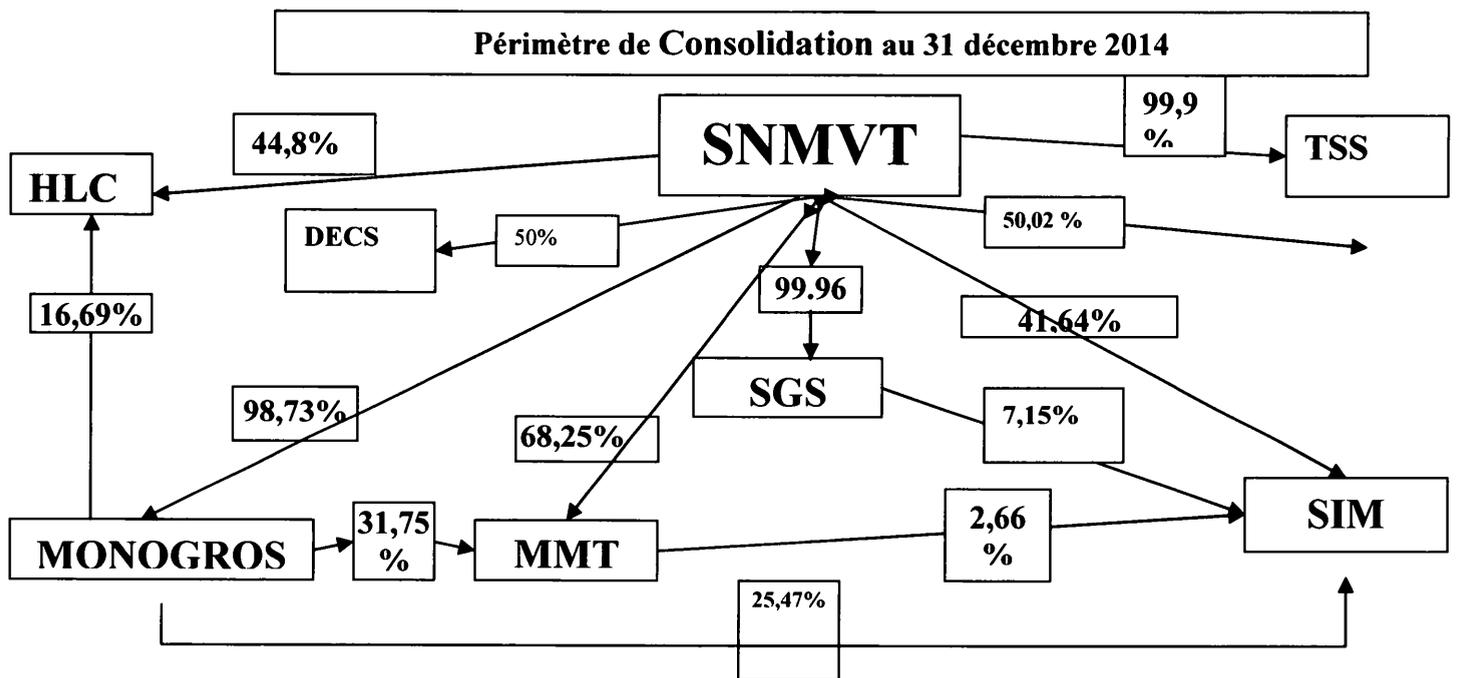
Hichem BESBES

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Kalthoum BOUGUERRA

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
S.N.M.V.T « MONOPRIX »**

STRUCTURE DU GROUPE



Au 31 décembre 2014, le groupe S N M V T MONOPRIX se présente comme suit :

Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,92%	Filiale	Intégration globale	76,59%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 48,41% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT-MONOPRIX dans la société « Hammamet LeisureCompany –HLC » est de 44,8%. L'activité de cette filiale est principalement le développement de l'hôtellerie, de tourisme et des installations thermales.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO» est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces- TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31
DECEMBRE 2014**

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

BILAN CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	31/12/2014	31/12/2013	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTES	31/12/2014	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</u>			
Actifs immobilisés				Capital social	15	33 282 288	33 282 288
Ecart d'acquisition	5	39 869	39 869	Actions propres		47 006	(2 327 308)
Amortissements		(39 869)	(39 869)	Réserves consolidées	16	36 000 798	28 424 769
Immobilisations incorporelles	6	21 387 927	20 685 492	Résultat consolidé de l'exercice	17	2 049 512	10 106 698
Amortissements		(18 590 093)	(17 722 842)			71 379 604	69 486 447
Immobilisations corporelles	7	291 669 121	264 346 685	<u>INTERETS MINORITAIRES</u>			
Amortissements		(109 445 895)	(95 818 011)	Parts des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		30 798 437	13 045 430
Immobilisations financières	8	19 669 788	15 121 329	Parts des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		381 004	101 670
Provisions		(747 068)	(747 068)	<u>TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES</u>			
						31 179 441	13 147 100
Total des actifs immobilisés		203 943 780	185 865 585	<u>PASSIFS</u>			
Autres actifs non courants	9	12 199 444	10 822 448	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		216 143 224	196 688 033	Provisions pour charges			17 396
				Emprunts obligataires et bancaires	18	70 192 605	55 260 042
				<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>			
						70 192 605	55 277 438
<u>ACTIFS COURANTS</u>				<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Stocks	10	58 783 922	58 741 150	Fournisseurs et comptes rattachés	19	93 914 299	81 294 732
Provisions		(1 302 068)	(1 739 283)	Autres passifs courants	20	28 871 726	24 685 743
Clients et comptes rattachés	11	15 195 232	16 046 401	Concours bancaires et autres passifs financiers	21	60 222 758	73 098 865
Provisions		(2 134 882)	(1 961 853)	<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>			
Autres actifs courants	12	35 391 609	32 082 939			183 008 783	179 079 340
Provisions		(426 534)	(376 296)	<u>TOTAL DES PASSIFS</u>			
Autres actifs financiers	13	359 208	250 735			253 201 388	234 356 778
Liquidités et équivalents de liquidités	14	33 750 722	17 258 499	<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS</u>			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		139 617 209	120 302 292			355 760 433	316 990 325
TOTAL DES ACTIFS		355 760 433	316 990 325				

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 014	<i>au 31 décembre</i> 2 013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	22	510 630 650	463 239 578
Autres revenus d'exploitation		15 817 803	14 955 144
		526 448 453	478 194 722
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et autres achats consommés	23	(405 988 904)	(360 306 899)
Achats d'approvisionnement consommés		(17 154 736)	(12 725 499)
Charges de personnel		(41 350 780)	(36 974 231)
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	(17 984 859)	(16 769 892)
Autres charges d'exploitation	25	(34 829 840)	(32 242 469)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(517 309 119)	(459 018 990)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 139 334	19 175 732
Charges financières	26	(8 441 304)	(6 907 427)
Produits financiers	27	2 305 402	380 410
Autres gains ordinaires	28	2 755 933	1 352 038
Autres pertes ordinaires		(812 849)	(402 193)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		4 946 516	13 598 560
Impôts sur les bénéfices		(2 516 000)	(3 390 192)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		2 430 516	10 208 368
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2 430 516	10 208 368
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 430 516	10 208 368
Intérêts minoritaires		381 004	101 670
Résultat net (part du groupe)		2 049 512	10 106 698
Résultat par action		0,123	0,607

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(présenté selon la méthode de référence)

(Exprimé en dinar tunisien)

	au 31 décembre 2 014	au 31 décembre 2 013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	538 390 552	487 532 135
Encaissements reçus des autres débiteurs	26 705	(8)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(497 691 161)	(474 246 098)
Intérêts payés	(6 573 152)	(5 120 065)
Intérêts reçus	324 634	62 733
Impôts sur les bénéfices payés (compte tenu des restitutions)	(1 125 949)	1 748 181
Autres flux liés à l'exploitation	(1 780 191)	(1 333 186)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	31 571 438	8 643 692
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(27 615 877)	(32 572 393)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 663 712)	-
Variation provenant des autres actifs non courants	(322 197)	(1 239 292)
Encaissement provenant de la cession d'immob corporelles	195 551	36 000
Intérêts et dividendes	171 935	159 334
Autres encaissements liés aux activités d'investissement		-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES	(34 234 300)	(33 616 351)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	(10 075 811)	(10 024 313)
Encaissements provenant des augmentations du capital	21 949 993	11 402 085
Encaissements provenant des emprunts & billets de trésorerie	58 100 000	23 200 000
Remboursement d'emprunts & billets de trésorerie	(23 634 529)	(22 329 953)
Encaissement suite au rachat des actions propres	3 010 686	350 038
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC	49 350 339	2 597 857
VARIATION DE TRESORERIE	46 687 477	(22 374 802)
Trésorerie au début de l'exercice	(37 340 415)	(14 965 613)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 347 062	(37 340 415)

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS
SNMVT-MONOPRIX

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

1. PRESENTATION DES SOCIETES CONSOLIDEES

La société mère, société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – SNMVT, est une société anonyme dont l'activité principale est le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises et de tous produits.

La SNMVT MONOPRIX détient une participation directe de 99,96% du capital de la SGS TOUTA dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples,

La SNMVT-MONOPRIX détient également une participation directe de 98,73% du capital de la société MONOGROS dont l'activité est principalement l'approvisionnement des points de vente MONOPRIX.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 48,41% au capital de la société Immobilière MONOPRIX « SIM » dont l'activité est la promotion immobilière.

La SNMVT-MONOPRIX détient en outre une participation directe de 68,25% au capital de la Société de développement Agricole et de Matière Transformée de Monoprix « MMT » dont l'activité principale est la réfrigération, la congélation, la transformation et le conditionnement de viande, de produit agricole ou de pêche.

La participation de la SNMVT-MONOPRIX dans la société « Hammamet LeisureCompany –HLC » est de 44,8%. L'activité de cette filiale est principalement le développement de l'hôtellerie, de tourisme et des installations thermales.

La participation de la SNMVT dans la société « GEMO » est de 50%. La GEMO, contrôlée conjointement avec une autre société, assure la réalisation de services d'approvisionnement pour le compte de MONOPRIX. Cependant, depuis l'exercice 2010, la société GEMO est une société en veilleuse et n'a assuré aucune prestation au profit de la SNMVT.

La SNMVT a racheté en juin 2009, les 99,99% du capital de la société Tunisian Shopping Spaces- TSS dont l'activité est également le commerce de détail à rayons multiples.

La SNMVT a participé à hauteur de 50,02% du capital de la société « SNMVT INTERNATIONAL » société de service partiellement exportatrice.

2/ METHODES DE CONSOLIDATION UTILISEES ET PERIMETRES DE CONSOLIDATION

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes:

- L'intégration globale : Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées. Les capitaux propres et le résultat sont ensuite répartis entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires minoritaires, en contrepartie de l'élimination du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

Cette méthode est appliquée aux sociétés contrôlées d'une manière exclusive par le groupe.

- L'intégration proportionnelle: Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes des entreprises consolidées. A cet effet, l'intégration des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entreprise sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs. Les opérations et comptes réciproques sont au préalable éliminés.

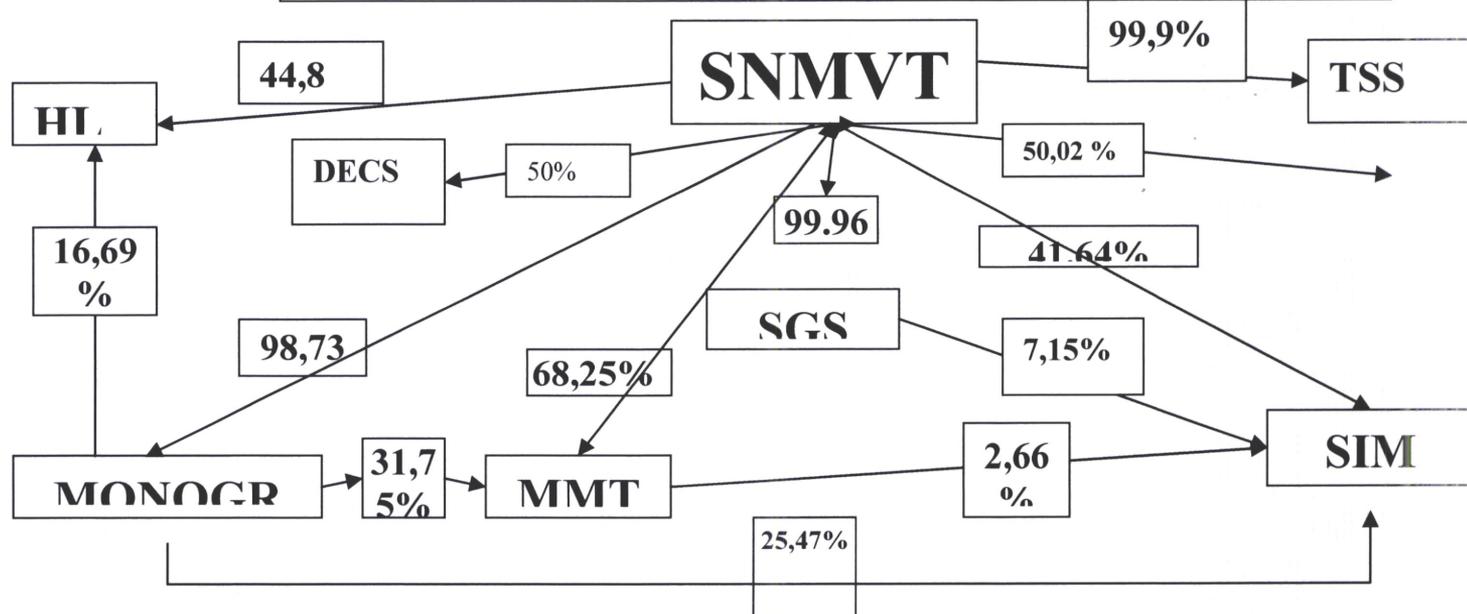
Cette méthode est appliquée aux sociétés placées sous un contrôle conjoint.

- La mise en équivalence: Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice. Les opérations et comptes entre la société mise en équivalence et les autres entreprises consolidées sont au préalable éliminées.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable.

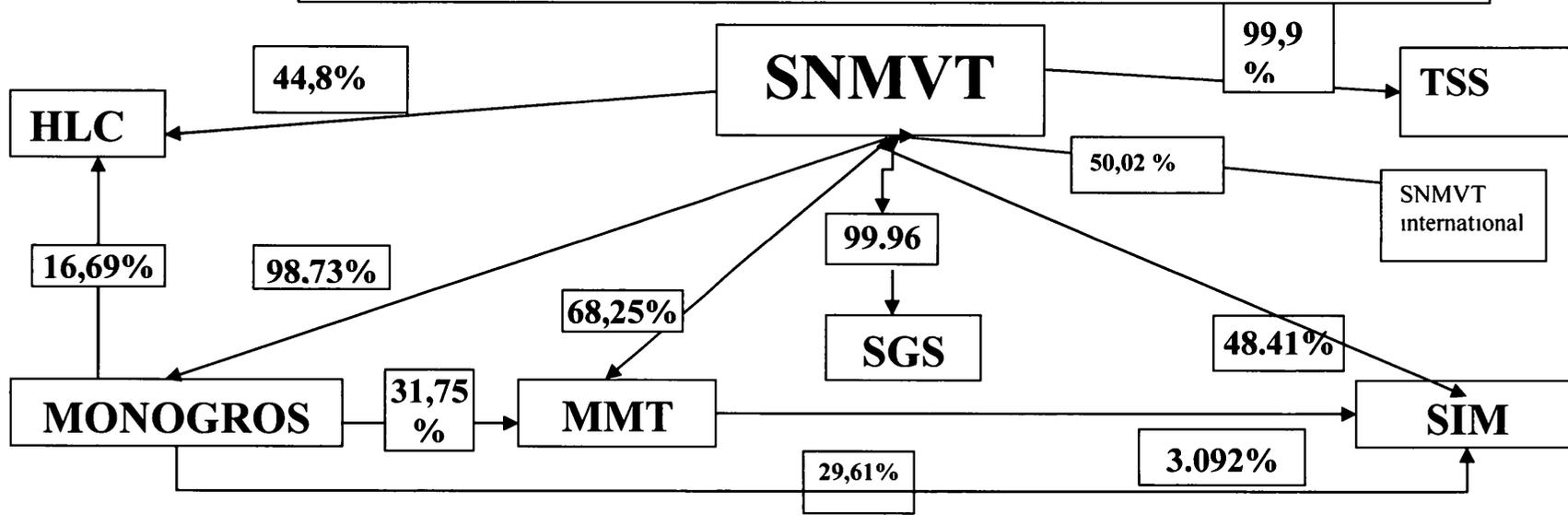
3. Le tableau suivant détaille le périmètre et les méthodes de consolidation retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés de la SNMVT- MONOPRIX.

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2014



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	76,92%	Filiale	Intégration globale	76,59%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration globale	50,02%
UDECS	Prestation de services	50%	Filiale	Intégration globale	50%

Périmètre de Consolidation au 31 décembre 2013



Société	Secteur	% de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	% d'intérêts
SNMVT	commerce de détail	100,00%	Mère	Intégration globale	100%
HLC	Hôtellerie	61,49%	Filiale	Intégration globale	61,32%
MMT	Agricole	100%	Filiale	Intégration globale	99,6%
SGS	commerce de détail	99,96%	Filiale	Intégration globale	99,96%
MONOGROS	Commerce de gros	98,73%	Filiale	Intégration globale	98,74%
SIM	Promotion immobilière	78,1%	Filiale	Intégration globale	89,03%
TSS	Commerce de détail	99,90%	Filiale	Intégration globale	99,90%
SNMVT INTERNATIONAL	Prestation de services	50,02%	Filiale	Intégration partielle	50,02%

4. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE

Les états financiers consolidés sont préparés en conformité aux principes comptables généralement admis en Tunisie, tels que spécifiés notamment par la norme comptable générale (NCT1) et les normes comptables de consolidations (NC35, NC 36, NC37 et NC38).

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers consolidés sont résumées ainsi :

4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine en retenant le coût historique.

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Par dérogation à ce principe les immobilisations corporelles de la société SAHARA CONFORT – « TSS » et en particulier les terrains de la société ont fait l'objet d'une réévaluation libre. Le différentiel de valorisation a été porté au niveau des capitaux propres de cette dernière.

4.2 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale.

4.3 Traitement de la prise de contrôle de la société SGS

La prise de contrôle de la société SGS réalisée en août 2003, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur préconisée par la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises NC38. Selon cette méthode, le coût d'acquisition et les actifs (y compris les fonds de commerce) et passifs de la SGS ont été évalués à leur juste valeur. L'écart d'acquisition négatif dégagé suite à cette méthode et conformément au paragraphe 35 de la norme NC38, est venu en diminution de l'évaluation des fonds de commerce dont la valeur a été réduite d'égal montant.

4.4 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation, déterminés à la date de chaque acquisition, par la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée, ont été, compte tenu de leur caractère peu significatif, totalement amortis au cours de l'exercice 2005.

4.5 Dates de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés intégrées globalement arrêtés au 31 décembre.

5. Ecart d'acquisition

Ce compte correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôle successifs par la SNMVT des filiales MONOGROS et la SIM, ainsi que les écarts d'acquisition dégagés suite aux participations aux différentes augmentations du capital des sociétés SIM. Ces écarts et compte tenu de leur caractère peu significatif, ont été totalement résorbés durant l'exercice 2005 et les exercices de leur constatation.

6. Immobilisations

6.1 Fonds de commerce et good will de la SGS

La prise de contrôle exclusif de la SGS a été réalisée en août 2013 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99.98% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC 38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur. Selon cette méthode, le coût d'acquisition, les actifs y compris les éléments incorporels (fonds de commerce), et les passifs de la société acquise la SGS, ont été évalués à leur juste valeur, estimée à partir de l'étude d'évaluation réalisée préalablement à cette prise de participation.

Les écarts d'évaluation constatés lors de cette première consolidation, n'ont pas pris en considération les impôts différés et ce en raison de l'objectif de continuation de l'exploitation des fonds de commerce des magasins acquis fixé par la SNMVT.

Des provisions ont été également inscrites pour tenir compte des corrections et des redressements des différentes rubriques comptables dont l'estimation a été basée particulièrement sur les conclusions de l'audit réalisé préalablement à la prise de contrôle de cette société et sur les états financiers corrigés établis. Ces provisions ont été déduites du résultat déficitaire dégagé par cette filiale au niveau de ces états financiers.

L'écart d'acquisition négatif restant après comptabilisation aux justes valeurs des actifs, fonds de commerce et des passifs, a été inscrit en diminution de la juste valeur attribuée aux éléments incorporels (fonds de commerce).

6.2 Prise de contrôle de la TSS

La prise de contrôle exclusif de la TTS a été réalisée en juin 2009 suite à l'acquisition par la SNMVT de 99,90% des actions composant son capital. Cette prise de contrôle et conformément à la norme comptable tunisienne NC38, a été comptabilisée selon la méthode générale de la juste valeur.

7. Emprunts obligataires et emprunts bancaires	<u>2 014</u>	<u>2 013</u>
Emprunts bancaires	70 168 041	55 175 764
Autres dettes à plus d'un an	24 564	84 278
TOTAL	70 192 605	55 260 042

30. Litiges en cours

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2014, l'affaire demeure devant les tribunaux judiciaires compétents.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE
TUNIS « S N M V T-MONOPRIX »**

**Rapports Général et spécial des co-commissaires aux
comptes sur les états financiers consolidés au titre de
l'exercice clos au 31décembre 2014**

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan consolidé de 355 760 433DT et un résultat bénéficiaire consolidé de 2 049 512DT et qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des

estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphed'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point 7.3 des notes aux états financiers relatif à une affaire en justice opposant la filiale Tunisian Shopping Spaces – « TSS » au ministère de l'équipement et de l'habitat à la suite d'une décision ministérielle prise en date du 24 mai 2010 relative à la saisie d'un terrain propriété de la filiale.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers

Hichem BESBES

**F.M.B.Z KPMG Tunisie
Kalthoum BOUGUERRA**

**PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MAI 2015**

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 MAI 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° 56 du 09/05/2015 et par des communiqués publiés aux journaux de Le Temps et Assabah du 12/05/2015

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2014, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2014, faisant ressortir pour l'exercice 2014 un bénéfice net après impôt de 10 106 755,862 dinars pour SNMVT, et un bénéfice net consolidé après impôt de 2 430 516,542 dinars pour le groupe.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2014

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir et affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 comme suit :

Bénéfice net :	10 106 755,862 Dinars
----------------	-----------------------

<u>Total à affecter :</u>	10 106 755,862 Dinars
----------------------------------	------------------------------

AFFECTATION

- | | |
|---|----------------------|
| • Réserve pour réinvestissement financier | 900 000,000 Dinars |
| • Réserve ordinaire : | 9 206 755,862 Dinars |

<u>Total affecté</u>	10 106 755,862 Dinars
-----------------------------	------------------------------

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2014 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 40 000 Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration, avec l'exercice présent l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2015 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2017.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire autorise le conseil d'administration, conformément à l'article 19 nouveau de la loi 94-117 tel que modifié par la loi n°99-92 du 17 août 1999, à procéder au rachat et la revente des actions de la société en bourse, en vue de réguler le cours boursier pour une période de trois années.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.